

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE  
GABRIELLE-ROY

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET  
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à la construction d'un agrandissement, à des travaux de réfection de l'enveloppe et à des travaux de rénovation et de réaménagement des espaces intérieurs de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Les secteurs touchés sont, sans nécessairement s'y limiter, l'auditorium Joseph-Lavergne, le hall d'entrée, la salle d'exposition située au rez-de-chaussée ainsi que divers secteurs de la bibliothèque sur différents niveaux, et peuvent comprendre le traitement des liens physiques avec le stationnement de la place Jacques-Cartier, le terminus du RTC et le complexe Jacques-Cartier. Des travaux préparatoires à la construction éventuelle d'étages supplémentaires au-dessus de l'agrandissement peuvent être inclus au projet.

**2.** Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu'en tout autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction et le contrôle de la qualité ainsi que tout autre service requis pour la réalisation du projet.

**3.** Le projet décrit à l'article 1 comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de démolition, d'aménagement et de réaménagement sur le bâtiment et peut comprendre l'acquisition de terrains et de bâtiments, de servitudes et de mobilier nécessaires à la réalisation du projet.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DES COÛTS**

**4.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 10 750 000 \$.

**Sous-total : 10 750 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **RECONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DE LA PLACE JACQUES-CARTIER**

#### **SECTION I**

##### **NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET**

**5.** Le projet consiste à la réfection complète du stationnement de la Place Jacques-Cartier et à son agrandissement. Le projet comprend certains travaux d'éclairage, de sécurité incendie, de ventilation et tous autres travaux connexes rendus nécessaires par la réalisation des travaux de structure. Des travaux préparatoires à l'agrandissement de la bibliothèque Gabrielle-Roy et à la construction éventuelle d'étages supplémentaires au-dessus, dont la démolition de l'auditorium Joseph-Lavergne, font partie du projet. Les travaux de traitement des liens physiques avec la bibliothèque Gabrielle-Roy, le bâtiment sis au 399, rue Saint-Joseph Est, les rues du Roi, Saint-Joseph Est, de la Couronne, la place publique et les installations du RTC sont également inclus au projet.

**6.** Le projet décrit à l'article 5 nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu'en tout autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et la surveillance du comportement des dalles ainsi que tout autre service requis pour la réalisation du projet.

**7.** En plus des travaux de structure mentionnés à l'article 5, le projet comprend des travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité, de génie

civil ainsi que d'autres travaux divers et imprévus relevant de la compétence de proximité.

## **SECTION II**

### ESTIMATION DES COÛTS

**8.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 5, 6 et 7 s'élève à la somme de 14 689 000 \$.

**Sous-total : 14 689 000 \$**

## **CHAPITRE III**

### RÉFECTION DES RUES DU ROI ET SAINT-JOSEPH EST ET DE LA PLACE PUBLIQUE

#### **SECTION I**

##### NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

**9.** Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection des infrastructures de surface, aériennes et souterraines des rues du Roi et Saint-Joseph Est et de la place publique existante, ainsi que divers travaux d'aménagements de surface et divers ouvrages connexes afférents. Les travaux peuvent comprendre, sans nécessairement s'y limiter, la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement, en tout ou en partie, de la structure de la chaussée, des trottoirs et des bordures. Ils peuvent également comprendre la réhabilitation sans excavation des conduites d'aqueduc ou d'égout ainsi que la réfection ou la construction des conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égouts, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux. Le projet peut comprendre des mesures touchant la signalisation, la communication, le préachat de matériaux, le déplacement de réseaux d'utilités publiques, l'installation de mobilier urbain et de plantations ainsi que tout autres travaux connexes incluant le remplacement des conduites relevant de la compétence de proximité localisées dans l'emprise des parties des rues de la Couronne et Dorchester affectées par le projet.

**10.** Le projet décrit à l'article 9 nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture du paysage, en ingénierie, en analyse

de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu'en tout autre spécialité qui est requise. Les services portent sur l'arpentage, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, la préparation des dossiers de demandes de subvention ou toute autre demande auprès des autorités gouvernementales, les services durant la construction, l'inventaire et le diagnostic d'état des infrastructures, la géotechnique, le contrôle de la qualité, les procédures judiciaires, les vérifications financières ainsi que tout autre service requis pour la réalisation du projet.

**11.** Le projet décrit à l'article 9 comprend des travaux de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage ainsi que d'autres travaux divers et imprévus relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent comprendre les acquisitions de terrains ou de servitudes nécessaires à la réalisation du projet.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DES COÛTS**

**12.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 9, 10 et 11 s'élève à la somme de 3 791 000 \$.

**Sous-total : 3 791 000 \$**

**TOTAL : 29 230 000 \$**

Annexe préparée le 26 mars 2010 par :

---

Mario Gagnon, coordonnateur - architecte  
Service de la gestion des immeubles